

Challenge
“Mon mémoire de Master en 180 secondes”
de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH)
de l'Université Catholique de Lille
Année Universitaire 2022/2023

REGLEMENT

Conditions de participation :

Ce concours s'adresse aux étudiants des Masters de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Catholique de Lille. Ils s'engagent à présenter leur sujet de mémoire de master en 180 secondes à l'Université Catholique de Lille le 31 janvier 2023 à partir de 18h. Cette présentation pourra être enregistrée et rediffusée sur les réseaux sociaux de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Catholique de Lille.

Sélection :

Chaque Responsable pédagogique de Master sélectionne 1 à 3 étudiants en fonction de l'intérêt du sujet de leur mémoire de fin d'année.

Le Jury : Il est composé de personnes appartenant à l'Université Catholique (enseignants chercheurs, administratifs, étudiants...) mais qui ne sont pas partie prenante de l'un des masters représentés.

Le jury attribue une note sur 20 aux candidats selon les critères suivants :

- **Aisance à l'oral**
- **Capacité à vulgariser**
- **Intérêt sociétal/fondamental du sujet**
- **Respect du temps**
- **Qualité générale de la présentation**

Le Prix du jury est décerné aux trois candidats ayant obtenu les trois meilleures notes générales.

Prix du Public : Chaque membre du public aura la possibilité de voter via une plateforme pour sa présentation préférée. Le « Prix du Public » est décerné au candidat ayant obtenu le plus de voix.

Gratifications :

Les trois lauréats du Prix du jury recevront chacun un prix en bons d'achat en fonction de leur classement :

- 1ère place = bon Fnac de 250 € et certificat
- 2ème place = bon Fnac de 150 € et certificat
- 3ème place = bon Fnac de 75 € et certificat

Le gagnant du Prix du public recevra un certificat.

Tous les participants recevront un lot de goodies FLSH.

Cas non prévus et contestations :

Les membres de l'organisation du concours ou son représentant sont chargés de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée. La participation à la compétition implique l'acceptation sans réserve de tous les termes de ce présent règlement.

En cas de contestation sur ceux-ci, seul le texte français fait foi. En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du règlement, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du conseil des Tribunaux de Lille, seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Fait à Lille

Le 12 décembre 2022